

VILLE
DE
ST-NICOLAS-DE-REDON

- 44460 -

N° 2023 09 006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

14 SEPTEMBRE 2023

DATE D'AFFICHAGE

21 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 22

PRESENTS 19

VOTANTS 21

OBJET :

Dénomination de voies

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIHARD Albert, Maire.

Étaient présents : A.GUIHARD, J.L.FEUILLAS, S.SOLBIAC, B.DEBARRE, I.GAUTIER, I.HAMON, M.H. BUSSON, F.HERSEMEULE, J.P.FORGERON, M. DUBOIS, P.FRIOT, M.FRANCOIS, C.HANSEN, A.LESTEL, JY.SIBETH, R.MARTIN, AM.LEMAIRE, M.PACAUD, R.RIAUD.

Absents ayant donné procuration : L.HERVET (pouvoir à Mme GAUTIER), A. BOCQUEL (pouvoir à M. GUIHARD)

Absent : S. PINTE

Pierre FRIOT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Plusieurs voies de la commune n'ont actuellement pas de dénomination officielle. Des suggestions de dénomination de rues ont été faites pour les voies à nommer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'absence actuelle de dénomination de certaines voies, pouvant notamment occasionner des difficultés d'intervention des secours,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner aux voies et aux places publiques,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- ADOPTE les dénominations suivantes :

- Moulin à Vent 2 - projet de lotissement European homes/Habitat 44 : Rue du Ponant.
- Rue des Meuniers à diviser. Nouvelle section : rue du Grain d'orge.
- Lotissement La Houssaie :
 - Chemin piétonnier : Chemin des constellations
 - 1^{ère} impasse (entrée du lotissement) : Impasse de Cassiopée
 - 2^{ème} impasse : Impasse des Pléiades.

- DIT que les crédits nécessaires à la signalétique correspondante sont inscrits au budget principal de la Commune,

- CHARGE Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services d'incendie et de secours et à la Poste.



Pour copie conforme,
Le Maire,
Albert GUIHARD

Le secrétaire de séance,
Pierre FRIOT